

**LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION**  
LILLE, 104, Rue de Paris  
PARIS, 43, Bd Haussmann

**JOURNAL D'INFORMATION**

# Qualité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: Téléphone 351-17  
24, rue de la Gare, 43  
TOURCOING Téléphone 3-85  
3, rue Fidele Lehoucq

DIRECTRICE: M<sup>lle</sup> Eug. GUILLAUME.

## LA RUÉE VERS L'EAU

Et maintenant, commence la ruée vers l'eau... l'eau salée. On part. En foule, les citadins fuient les cités étouffantes. Les trains sont pris d'assaut et, sur les routes, les autos par milliers s'élancent vers les belles plages au sable d'or.

Jadis, seules les personnes très aisées s'offraient le luxe d'une villégiature balnéaire; aujourd'hui, ce n'est plus un luxe, c'est devenu un besoin, une nécessité.

Il n'y a guère plus d'un siècle que l'on prend des bains marins. Dieppe, Boulogne-sur-Mer, le Tréport et Trouville furent, en France, les premières stations balnéaires. Des gens du grand monde, des écrivains et des peintres lancèrent le mode des villégiatures au bord de la mer. Il était de bon ton d'aller passer ses vacances à Dieppe ou à Trouville. Puis, peu à peu, les médecins constatèrent les effets heureux de l'air iodé sur notre organisme et surtout sur celui des enfants. Les stations balnéaires se multiplièrent et, actuellement, l'usage d'aller passer ses vacances sur les rivages de la grande baigne s'est répandu dans toutes les classes de la société. De nombreuses œuvres de bienfaisance se sont instituées dans le but d'offrir aux enfants pauvres un annuel séjour sur les plages.

**L'air de la mer. - Indications et contre-indications**

L'air de la mer est profitable à tous les sujets en bonne santé et à certains malades. Nous verrons plus loin à qui il est néfaste. Par sa grande pureté et son odeur il stimule les fonctions respiratoires et digestives d'où survient la circulation du sang et augmentation de l'appétit; « il en résulte une assimilation et une déassimilation plus rapides qu'à l'accoutumée. »

Plus une quantité plus grande des urines et, particulièrement, de la proportion d'urée avec diminution au contraire de l'acide urique par le coup de fouet donné à l'action rénale. L'air de la mer est donc fortifiant, reconstituant, excitant.

Le bain de mer a une action encore plus violente que l'air marin. Il ne convient pas à tout le monde. Aussi pour éviter des accidents aux conséquences graves est-il nécessaire de consulter un médecin avant de lâcher l'ancrage.

Les personnes atteintes d'une lésion du système cardio-rénal, les rhumatisants, les asthmatiques, les emphysémateux, les tuberculeux pulmonaires, certains nerveux et les vieillards doivent se dispenser de prendre des bains de mer. Par contre, les personnes et les enfants atteints d'anémie, de rachitisme, de chlorose, de scrofule-tuberculose, de tuberculose osseuse, de dyspepsie retireront le plus grand bien d'un séjour au nord de la mer et des petites trempettes dans l'eau salée.

## Le bain de mer

Le bain de mer agit sur l'organisme de plusieurs façons : par le massage produit



Après le bain, il est recommandé de prendre de l'exercice. Cette visite balnéaire se livre à la course.

par les lames, par la pression et la densité plus forte de l'eau, par les mouvements auxquels est obligé de se livrer le baigneur. Il doit être pris en observant certaines règles hygiéniques. Sous peine de mort, il ne faut entrer dans l'eau que trois heures au moins après avoir mangé. Tous les ans, des personnes meurent de congestion pour avoir négligé cette règle impoyable. Il ne faut pas, non plus, durant les trois heures qui précèdent le bain absorber des liquides, bière, vin, cidre, etc. Il faut être complètement à jeun. L'heure de la trempette est facultative, mais il est préférable et moins dangereux, surtout pour les navigateurs à cause des courants, de se baigner alors que la mer monte. La durée du bain pour qu'il produise de bons effets ne doit pas excéder quinze minutes; on n'arrivera, d'ailleurs à ce chiffre que progressivement, après une dizaine de jours d'accoutumance. Pendant toute la durée du bain il faudra constamment remuer, sauter, lutter contre les vagues et, naturellement nager si on le veut. Si le soleil tape dur, il sera prudent de se mouiller fréquemment la

## LE CONGRÈS DES A. C. & MUTILÉS DU NORD s'est ouvert à Maubeuge

LA SÉANCE INAUGURALE A ÉTÉ PRÉCÉDÉE D'UNE INTÉRESSANTE EXCURSION DES CONGRESSISTES DANS LA « PETITE SUISSE DU NORD »



Les Anciens Combattants réunis à TRÉLON, derrière le « Clavier du Compteur », pour se rendre ensuite au Monument aux Morts.

Plus de 100.000 membres ! Tel est l'effectif impressionnant que groupe pour notre département le comité interdépartemental des anciens combattants et victimes de la guerre. Créé voici bientôt 15 années il réunit dans une masse compacte et cohésive 739 associations régionales, ayant des buts communs, des revendications analogues, un même idéal.

Pour 1934, M. Maurice Olivier, président de la Fédération des A. C. du Nord, exerce la présidence du comité, avec pour vice-président M. Jalavaise, dirigeant la Fédération du Nord des mutilés, veuves, orphelins et ascendants de la guerre, pour secrétaire général M. Casel, secrétaire des Mutilés du Nord et de l'Office du Combattant du Nord.

C'est sous l'impulsion de cette magnifique organisation régionale et le poids que peuvent atteindre, au sein des fédérations nationales et même du pays, des décisions prises au cours d'un congrès comme celui qui s'est ouvert hier à Maubeuge.

### Une préparation impeccable

Les dirigeants des grandes sections d'anciens combattants, mutilés et victimes de la guerre, de Maubeuge et de Sous-le-Bois ont donné depuis leur fondation des preuves suffisantes de leur activité et de leur science organisatrice pour que le comité ait pu sans crainte se reposer sur eux des soins de préparer ce 14<sup>e</sup> congrès. Cette journée d'ouverture a montré que la confiance était parfaitement placée et que, dans cette extraordinaire besogne qu'est l'organisation, d'une manifestation d'une envergure aussi vaste rien n'avait été laissé au hasard et que le programme élaboré du 14<sup>e</sup> congrès et les détails s'étaient judicieusement à l'agréable, ne manqueraient pas de laisser chez tous l'impression la meilleure et la plus profonde.

### Réception cordiale

Déjà dès jeudi soir un certain nombre de délégués étaient arrivés à Maubeuge. On vit M. Casel, M. Dufour, secrétaire général des A. C. du Nord et bien d'autres personnalités prendre contact avec les présidents et délégués des associations locales. Mais le gros de la troupe arriva à Maubeuge au début de la matinée de vendredi, matin. A la gare de Sous-le-Bois dont les abords étaient envahis par une foule de curieux, des automobiles et flottaient les fanions officiels du 14<sup>e</sup> congrès étaient attendues les nombreuses délégations venues des régions de Lille, Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, Douai, Cambrai, Valenciennes et des dirigeants des fédérations du Nord.

Les trains de 9 h. 30 amenèrent sur le sol hospitalier de la capitale de la Sambre autour de MM. Olivier Dufour, Casel, Gonthiez, Desobry, De Keiré, Payot, Feltoux, Mailland, Leblond, Detry, et de tout le comité local d'organisation, une bonne centaine de dirigeants et délégués. On échangea avec la cordialité et la bonne humeur de rigueur que les anciens polius les souhaits de bienvenue les plus enthousiastes et les plus sincères.

### Une visite intéressante à la Centrale électrique

Les organisateurs maubeugeois avaient pensé avec juste raison que les curiosités locales étaient susceptibles d'intéresser les congressistes. Maubeuge n'a peut-être pas l'appareil de la richesse artistique. La ville n'est fière que de son passé historique et de son présent industriel. C'est surtout dans ce dernier élément que furent plongés les visiteurs : 25 voitures en un beau défilé les conduisirent à la Centrale Électrique de Sous-le-Bois, image caractéristique de l'industrie moderne. Avec une amabilité et une bonne grâce parfaites, M. Desnèges, sous-dire-

té, même si elle est recouverte par un bonnet de caoutchouc.

Beaucoup de personnes ont le bain prolongé sur le sable. Ne les imitez pas. Au sortir de l'eau, on s'essuie et on frictionne le corps avec une serviette rude, on se vêt rapidement et puis aussitôt après on se livre à une marche très rapide, à la course ou au saut à la corde, car il s'agit, le corps s'étant refroidi au contact de l'eau, de le réchauffer en activant la circulation du sang.

En observant ces règles faciles on pourra se baigner sans danger.

A. P.

VOIR EN SEPTIÈME PAGE NOTRE RUBRIQUE « TOURISME »

## LA CHAMBRE A VOTÉ LA RÉFORME FISCALE PAR 385 VOIX CONTRE 200

Le Gouvernement avait posé la question de confiance qui avait été votée une première fois dans la matinée, par 324 voix contre 223

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Le débat sur la réforme fiscale poursuivie hier sans interruption, s'est terminé sur un remarquable succès du Cabinet Doumergue, l'ensemble du projet gouvernemental ayant été finalement adopté par 385 voix contre 200. De sérieuses difficultés avaient pourtant été prévues, et sans aller jusqu'à pronostiquer le départ du Cabinet, on pensait que ce ne serait pas sans de longues séances qu'il arriverait à bon port. D'un côté, des efforts furent tentés, mais sans grande conviction de l'autre. Mais, lors des séances décisives, le ministre des Finances trouva les explications convaincantes.

Sur l'article 9, notamment réputé comme le plus illégal de tous ceux en discussion, M. GERMAIN-MARTIN en donna la plus grande clarté et la plus grande simplicité. Il s'expliqua notamment sur les points les plus délicats et les plus difficiles, et les produits habituels continuèrent d'être exonérés de la taxe et il fut constaté qu'en ce qui concerne le poison, il envisageait la suppression de toute taxation au premier stade de la pièce.

Le ministre des Finances fut, d'ailleurs, puissamment aidé dans sa tâche par l'aide efficace que lui apporta M. Gaston DOUMERGUE, dont la personnalité, en effet, dominait tout le débat, et il n'est jamais à se faire entendre dans ce débat. Les paroles de bon sens prononcées par le président du Conseil se demandaient, pour une grande part de l'assemblée, que l'on s'occupe de la réforme, que le parti d'un départ possible ne précède dans les esprits, la contradiction n'apparait, laissant la voie, assez tout à fait libre, tout au moins suffisamment ouverte au Gouvernement.

La déclaration faite par M. CHAUTEAUBERT, a été la plus significative en ce sens. Les députés du groupe radical ont, en effet, intervenu pour demander à ses collègues du parti de continuer leur œuvre d'abnégation et de faire leurs préférences pour permettre au Gouvernement de poursuivre sa tâche. Dans ses conditions, plus ou moins, les députés ont fait de doute et à la Chambre, avec une énergie remarquable, en terminant avec les derniers articles.

Le résultat doit porter ses fruits, et dans l'entourage gouvernemental on exprime le sentiment que l'application des mesures arrêtées par le Parlement ne serait pas sans influencer heureusement sur le coût de la vie.

### LA SÉANCE

La Chambre a poursuivi vendredi matin la discussion de la réforme fiscale.

A la demande de MM. Henri TASSO et LACOURT, le ministre des Finances et le rapporteur promettent d'insérer dans la loi des quatre contributions une disposition modifiant la loi de 1906, qui a assujéti à un droit de patente les fournisseurs ou travaux publics et soumettant les entrepreneurs de fournitures et travaux publics à une patente supplémentaire de 3 % sur le chiffre d'affaires. Les 2 % seraient répartis : 1 % pour l'Etat, 1 % pour le département, 1 % pour la commune.

Après une observation de M. GUERNIER, l'article 5 est adopté.

Le taux successoral sera incorporé aux droits de mutation par décès.

La Chambre adopte l'article 6 (réglementation, ajustement et simplification de droits de douane), et l'article 7 (révision des impôts indirects pour simplification).

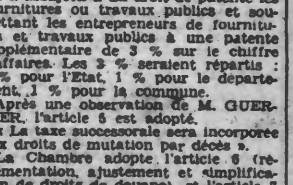
MM. GUILLEMIN et EVAIN présentent des observations sur l'article 8 (substitution de la taxe unique à celle du chiffre d'affaires), qui est adopté.

L'unification à 2 % de la taxe sur le chiffre d'affaires.

A l'article 9 (unification à 2 % de la taxe sur le chiffre d'affaires par la suppression de la taxe de luxe).

### Le triomphe de la science

La tâche du personnel est réduite à une surveillance. Un seul chauffeur et un bourgeoise immauculé suffit au fonctionnement d'une chaudière haute de six étages et qui brûle 100 tonnes de charbon par jour. L'homme a les mains derrière le dos, l'œil fixé sur un cadran



Le général Fournier, ancien directeur de Maubeuge, qui sera inauguré dimanche.

ou tremble une aiguille. Et suivant les indications que lui manœuvre de fragiles manettes qui commandent le moteur, système et aboutissent au mailleur rendement : 600 tonnes de charbon sont remisées chaque jour, huit hommes y suffisent. La mécanique et l'automatisme sont rois.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

## LE CONGRÈS NATIONAL DE L'ARTISANAT s'est ouvert hier à Lille

LES DIRIGEANTS DU COMITÉ D'ENTENTE ET D'ACTION ARTISANALES VENUS DE TOUTES LES RÉGIONS SE SONT RÉUNIS EN CONSEIL NATIONAL



EN HAUT : Le bureau de l'Assemblée générale régionale des Syndicats de la Charcuterie du Nord et des Bouchers-Tueurs du Nord et du Pas-de-Calais. Au centre, prononçant son discours : M. PETER, Président du Comité d'Entente artisanale. - EN BAS : Un coin de la salle de cette assemblée générale.

En mars 1933 la Chambre des métiers d'Alsace a pris l'initiative de réunir à Paris les représentants d'un certain nombre de groupements d'artisans pour prendre contact avec eux en vue d'une action commune vers des buts bien définis.

Il s'agissait de créer un regroupement des forces artisanales dispersées par tout le pays. La préparation et l'élaboration de l'organisation de liaison qui manquait fut alors décidée et de nombreuses organisations répondirent à l'appel d'un comité, qui a fait preuve au cours de l'année écoulée, d'une grande activité.

Les premiers séminaires se sont tenus à la Société Industrielle, rue de l'Hôpital Militaire.

Dans ces séminaires, le Comité d'Entente et d'Action Artisanale réclame pour ses membres le droit au travail sur les bases suivantes :

1° Une participation appropriée de l'artisan au plan de l'outilage national ;



Les membres du Comité National entourant M. PETER, Président du C.E.A.A., agent à sa gauche, M. Robert LLEU, Président de la Fédération des Artisans du Nord de la France.

2° La généralisation du système de « l'outillage professionnel » (Division des travaux par corps de métiers) dans tous les travaux publics ;

3° Des mesures législatives et financières permettant l'exercice, de réparation, de réfection, d'aménagement, etc., de petite et moyenne envergure ;

4° Un appel au public français en faveur du travail artisanal, menacé par la production en série à vil prix, par la standardisation et par la déformation du goût et des besoins du consommateur ;

5° L'extension du Crédit artisanal à tous les artisans ;

6° L'encouragement de la coopération artisanale.

### Une assemblée des syndicats de la charcuterie et de la boucherie

C'est dans les diverses branches de l'alimentation que le Comité d'Entente et d'Action a recueilli la grande masse de ses adhérents. A l'occasion du Congrès les Syndicats de la Charcuterie du Nord et des Bouchers du Nord et du Pas-de-Calais ont tenu dans la matinée une assemblée générale qui fut très suivie.

M. JUMIN, président de la Fédération de la Charcuterie Française, présida, entouré du bureau de cette Fédération, président du Syndicat de la Charcuterie du Nord, de la Chambre des Métiers du Nord ; Blanquet, président du Syndicat des Bouchers tueurs ; Savatier, Roger, Demeyer, Deboquois, Rogeau.

Après un échange de courtoisies entre le président du Comité d'Entente et d'Action, M. Fernand PETER et M. JUMIN, M. DESARVILLE montra la nécessité de coordonner les efforts corporatifs pour faire aboutir de justes revendications.

### Les vœux

Un certain nombre de vœux déjà discutés en travaux préparatoires de commission ont été rapportés et adoptés dans la forme suivante :

1° Considérant la nouvelle application (artisan-maître) et la rénovation des Corporations et Métiers dans le cadre de l'Association légale et suite à la loi Guizot, portons institutions de Chevaliers des Métiers et Incorporations à l'artisanat de nos professions

## LA LOTERIE DE LA PRESSE

L'HEUREUX GAGNANT DU LOT DE 50.000 FR. EST M. JOSEPH MAYEUR DE BRUAY-EN-ARTOIS

Un coup de téléphone nous a appris hier que l'heureux gagnant du lot de 50.000 francs de la Loterie de la Presse du Nord était M. Joseph Mayeur, de Bruay-en-Artois.

Un dépositaire de journaux de cette ville constata le premier qu'il avait vendu le billet N° 2.499 série 59, qui emporta le gros lot. Immédiatement, il rechercha son possesseur et le mit au courant de la bonne nouvelle. On devina la joie de ce dernier qui, âgé de 35 ans, est employé aux Mines de Bruay et dont l'épouse tient un débit de tabac et un dépôt de journaux au N° 3 de la rue de Farnes.

M. Mayeur avait eu plusieurs cartons de billets à vendre ; un seul billet lui restait dont personne ne voulait et il l'avait pris pour lui sans même en parler à sa femme. Aux côtés de sa montretelle très agréablement surprise quand on vint lui annoncer cette bonne nouvelle.

## Un autre gros lot gagné par un de nos lecteurs d'Avion

C'est un lecteur de notre journal qui a gagné le 13<sup>e</sup> lot de la Loterie de la Presse ; la chambre à coucher, avec le billet portant la série N° 37 3.770.

M. Depret Joseph, 31 ans, ouvrier mineur, demeurant 20, rue Bretagne, Cité N° 4, à Avion, a acheté un seul billet à notre dépositaire, M. Leclercq Bénoni, Marie, père d'un enfant. M. Depret n'est pas très aisé. Il fut blessé gravement aux travaux du jour aux Mines de Liévin. Il dut être trépané. Il resta huit mois sans travailler. Il a repris le travail il y a trois mois et subit, comme tous les mineurs, le chômage partiel.

M. Depret a appris en lisant notre journal, en rentrant de son travail hier après-midi à 3 heures, qu'il était l'heureux gagnant de la chambre à coucher. Notons que M. Depret est natif d'Avion et que les membres de sa famille sont nos lecteurs depuis 20 ans.

## C'est le n° 2.499 de la série 59 qui gagne le gros lot de 50.000 fr.

Une regrettable erreur d'impression nous a fait annoncer, dans nos éditions d'hier, le possesseur du billet N° 8.499 série 59 comme étant le gagnant du gros lot de 50.000 francs de la Loterie organisée au profit de la Casse par l'Association professionnelle des Journalistes du Nord. C'est le n° 2.499 série 59 qui est sort à l'avantage.

## AU CONSEIL DE CABINET

### LE PROGRAMME DES TRAVAUX CONTRE LE CHOMAGE

Le Ministre du Travail a fait signer deux projets de loi

Le Conseil de Cabinet qui s'est tenu, hier après-midi, à la présidence du Conseil, a approuvé les dispositions présentées par M. Adrien Marquet, ministre du Travail, pour la mise en œuvre du plan de grands travaux contre le chômage.

M. Marquet a soumis, dès hier, à la signature du Président de la République deux projets de loi qui seront déposés immédiatement sur le bureau de la Chambre.

Le premier de ces projets tend à l'ouverture d'un crédit d'engagement de l'ordre de 116 millions de francs environ, qui permettra à l'Etat de participer aux travaux entrepris par certaines collectivités locales.

Le second projet de loi vise à autoriser les Compagnies de chemins de fer à contracter un emprunt auprès de la Caisse des Assurances sociales.

Les sommes ainsi prêtées aux réseaux seront destinées à des travaux d'intérêt général, tels que développement de l'électrification des lignes et suppression des passages à niveau.



### Devant l'odieuse vérité qui se dévoile, Gilberte est épouvantée

Cette odieuse vérité sera frissonner nos lecteurs quand ils l'apprendront en lisant dès demain :

## « LE MYSTÈRE DU SOUTERRAIN »

par J. PETIT

notre nouveau et pathétique roman régional.

## LE CONCOURS DU PLUS BEAU NEZ



A l'occasion des fêtes de la « Grande Quinzaine de Paris », un concours du plus beau nez a permis de décorner des prix aux ravissantes jeunes femmes que l'on voit sur notre photo.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)